

Cercle de réflexion « Communication sur l'Europe »

Groupe de travail n° 2

Monde de l'éducation

Synthèse des travaux et recommandations

Nous sont apparues, au cours de nos investigations (cf :annexes), plusieurs exigences vis-à-vis des attentes de la Commission européenne en matière de recommandations portant sur le monde de l'éducation en France.

- Les recommandations doivent concerner non seulement les enseignants mais l'ensemble des responsables de l'éducation.
- Elles doivent tenir compte des enjeux définis par le processus de Lisbonne (mars 2000) et celui de Bruges-Copenhague (novembre 2002).
- Elles ont comme objectif de favoriser la diffusion de la culture européenne par les professionnels de l'enseignement grâce à une formation leur permettant de sensibiliser les élèves à une Europe de la citoyenneté politique au-delà d'une Europe de la civilité entre les peuples.
- Elles doivent avoir comme autre finalité de permettre de rendre l'Europe proche, concrète et vécue dans la vie quotidienne des jeunes pour qu'ils acquièrent un réel sentiment d'appartenance européenne.
- Elles ne peuvent cependant concerner directement les programmes par discipline d'enseignement puisqu'ils relèvent des compétences nationales.
- Elles doivent, en conséquence, privilégier les aspects non formels et informels de l'éducation.

L'étude qualitative réalisée auprès d'enseignants et de chefs d'établissement à la demande de la représentation de la Commission européenne en France suite à la requête du groupe de travail « Monde de l'éducation » montre clairement que les professionnels de l'enseignement souhaitent être aidés dans leur tâche d'éveilleurs à l'Europe :

- grâce à des moyens concrets, ludiques et informatifs,
 - grâce à des possibilités de rencontres et d'échanges avec leurs homologues ainsi que pour leurs élèves.
- (cf : résultats de l'étude)

Trois types de recommandations

I Formation et information des professionnels de l'éducation

- S'assurer des moyens mis en œuvre par le Gouvernement français en matière d'éducation de qualité pour créer une Europe de « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde » comme s'y sont engagés les Chefs de gouvernement à Lisbonne par une méthode ouverte de coordination.
- Faire pression pour obtenir les réformes nationales nécessaires pour réussir la stratégie de Lisbonne dont les critères sont précis :
 - Parvenir à moins de 10% de sorties prématurées du système éducatif.
 - Augmenter de 15% les diplômés en mathématiques, sciences et technologie et réduire les disparités hommes/femmes.
 - Parvenir à 85% de la classe d'âge des 22 ans terminant leurs études secondaires.
 - Diminuer d'au moins 20% par rapport à 2000 le pourcentage des jeunes de 15 ans ayant des résultats insuffisants en lecture.
 - Parvenir à 12% de la population active bénéficiant de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.
- Demander aux Gouvernements d'accepter la recommandation de la Commission européenne d'une augmentation annuelle substantielle des investissements en ressources humaines par habitant.
- Développer les programmes qui permettent une plus grande mobilité des enseignants de toute discipline et des étudiants d'IUFM(Instituts

Universitaires de Formation des Maîtres) pour qu'ils découvrent par immersion dans un établissement scolaire d'un autre pays de l'Union européenne :

- les modalités de l'enseignement de leur propre discipline,
- le fonctionnement différent d'un établissement scolaire,
- les traditions pédagogiques variées,
- le travail fait par leurs homologues en matière de projets menés avec les instances locales (mairie, région, responsables économiques, parents d'élèves).

➤ Encourager la coopération entre Etats et prolonger leurs actions en matière de formation en langues étrangères des professionnels de l'éducation :

- par une intensification en IUFM de la formation à l'enseignement d'une langue étrangère des futurs professeurs d'école,
- par un enseignement approfondi d'une langue étrangère pour tout futur enseignant du secondaire,
- par le développement du programme EMILE permettant d'enseigner une discipline non linguistique dans une langue étrangère,
- par le développement et l'amélioration des sections européennes dans les établissements secondaires.

➤ S'assurer d'une formation continue des enseignants sur l'histoire et les avancées de la construction européenne.

➤ Organiser des formations à la gestion de programmes européens pour les enseignants.

➤ Faciliter le niveau de référence des performances moyennes (benchmarks) des enseignants en matière interculturelle et demander une valorisation de leurs compétences écrites et orales en ce domaine.

➤ Proposer aux professionnels de l'éducation des rencontres et ateliers plurinationaux :

- enseignants de toutes disciplines,
- chefs d'établissement,
- inspecteurs nationaux et régionaux,
- recteurs d'académie,
- documentalistes pour lesquels il faudrait susciter la création d'une association européenne de même type que l'AEDE (Association Européenne Des Enseignants) et l'ESHA (European School Heads Association) grâce à l'organisation d'un colloque européen.

- Diffuser à tout le personnel de l'éducation un passeport de type « Europe en poche » contenant les informations pratiques et les sites web les concernant.
- Inciter le Ministère de l'éducation à nommer dans chaque établissement un responsable volontaire des questions européennes et à valoriser l'engagement des enseignants en faveur de l'Europe.

II Mise à disposition de moyens

- Demander que les perspectives budgétaires de l'Union européenne soient augmentées conformément aux vœux du premier Ministre français lors de son intervention à Berlin pour :
 - les bourses Erasmus,
 - les programmes européens,
 - les jumelages de villes.
- Recenser et diffuser les bonnes pratiques de sensibilisation des jeunes à l'Europe dans les établissements scolaires.
- Assurer un soutien continu aux associations de professionnels que sont l'AEDE et l'ESHA.
- Aider l'agence Socrates-Leonardo à monter des programmes en partenariat avec les instances régionales et les chambres de commerce.
- Offrir aux CDI (Centres de documentation et d'information) des fascicules, des CD-R, des jeux à disposition des enseignants et des élèves.
- Faciliter la tâche des enseignants qui accompagnent leurs élèves à l'étranger par un soutien administratif et logistique renforcé.
- Mettre en place un dispositif de financement pour permettre aux établissements scolaires d'accueillir des artistes et des sportifs d'autres pays européens pour animer des activités parascolaires en langue étrangère.

III Propositions d'actions menées par les professionnels de l'éducation

- Des concours de classes annoncés tôt dans l'année et intégrables dans l'agenda scolaire.
Exemples de thèmes de concours :
 - Les grands hommes de la civilisation européenne,
 - Les grands scientifiques européens,
 - Des créations littéraires ou esthétiques sur l'Europe.
 - Des Cahiers d'espérances sur l'Europe.
- Des concours de performance en matière européenne proposés aux établissements (pour obtenir un label).
- Proposer aux établissements des activités sollicitant plusieurs disciplines (type Itinéraires de découverte).
Exemples :
 - Développement durable
 - Citoyenneté européenne
 - Droits fondamentaux de l'Union européenne.
 - Diversité culturelle à travers l'Europe.
 - Diversité des structures politiques et sociales à travers l'Europe.
- Encourager les établissements scolaires à participer au jumelage électronique eTwinning.
- Proposer des compétitions sportives entre établissements de différents pays.
- Favoriser le développement de projets européens entre établissements scolaires et régions.
Exemples :
 - Projets d'établissement
 - Dispositif d'appariement
 - Villes jumelées
 - Opérations « Ecole ouverte »
 - Extension à l'Europe du processus des compagnons du devoir.
- Soutenir le projet Elos.
- Développer le budget et l'information sur le Service Volontaire Européen.
- Proposer du matériel d'animation aux établissements pour la journée de l'Europe.

